

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice syndical	1. nombre part. à la Délibération
--	---

37	37	19
----	----	----

Séance du 29 février 2008

Date de la convocation

15/02/08

Date d'affichage

15/02/08

Objet de la Délibération

Relais de Services Publics
Saint-Chinian

L'an deux mille huit

Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), , **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 06/03/08

et publication ou notification

du 06/03/08

Objet : Relais de Services Publics – Saint-Chinian

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est profondément rural : 80 % de sa population vit dans des communes de moins de 5.000 habitants, Bédarieux, ville la plus peuplée du Pays n'en comprenant que 6.000.

A ce titre, ces populations souffrent d'une carence croissante en services publics.

Face à cette déprise, une organisation territoriale (Maisons des Services, Maison de la Solidarité) s'est progressivement mise en place sur le territoire, dans les lieux où cette carence apparaissait forte, ces lieux proposant aux usagers, dans le cadre de permanences, un accès aux organismes publics et sociaux (ANPE, CAF, Sécurité Sociale, GROUPAMA, Impôts, Travailleurs sociaux...) :

- Maison des Services à Saint-Chinian, portée par le Pays et installée au siège du Pays,
- Maison des Services d'Olonzac (comprenant un lieu d'accueil multimédia),
- Maison de la Solidarité à Roujan (disposant aussi d'un LAM).

La Communauté de Communes Orb/Jaur doit également créer une Maison des Services à Olargues.

Le Pays se propose concrètement de mettre en place, à partir de ces lieux, un réseau de Relais de Services Publics (RSP) à l'échelle du Pays : le réseau initial portera en 2008 sur deux RSP et sera progressivement étendu, en 2009, à deux autres points, afin de proposer une offre de services publics aux usagers conforme à ce qu'ils peuvent légitimement attendre. Il s'agit concrètement :

- de configurer la Maison de la Solidarité (Roujan) et de la Maison des Services (Saint-Chinian), en termes de moyens humains et de moyens matériels afin de répondre à la norme RSP :
 - o mise à niveau des connaissances des agents sur les procédures publiques,
 - o aménagement des locaux existants,
- d'étudier la faisabilité de l'extension de ce réseau de RSP à Olonzac et Olargues, qui seraient installés courant 2009, en termes de capacité locale à assumer cette mission.

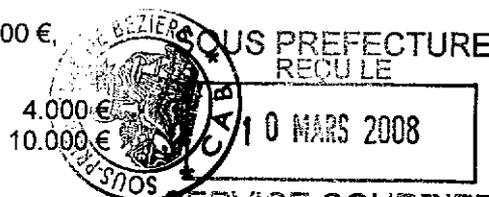
Pour la Maison des Services basée au siège du Pays, le Syndicat Mixte doit procéder à des ajustements afin de répondre aux exigences de labellisation RSP et ainsi bénéficier d'un financement de l'Etat.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 36.370 €, qui se répartit :

- en charges de fonctionnement, pour 34.870 €,
- en investissement (équipements et fournitures) pour 1.500 €,

pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....
- Etat



Monsieur Jean-Luc Falip, Vice-Président, demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette opération, sur le budget prévisionnel et le plan de financement et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette opération, sur le budget prévisionnel et le plan de financement et l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008.

Le Vice-Président,
Jean-Luc FALIP

